



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 30 avril 2008 — N° 77

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 09.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Crédits budgétaires

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2008-2009.

M. Picard, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole dans le cadre de ce débat restreint. Le temps de parole sera réparti selon le critère objectif de la proportionnalité, chaque groupe parlementaire se voyant donc attribuer une enveloppe de temps proportionnelle au nombre de sièges qu'il détient. Le temps non utilisé par un groupe parlementaire sera transféré aux deux autres groupes, selon la proportion des sièges qu'ils détiennent, et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 12 heures.

Le débat terminé et l'Assemblée ayant statué sur les motions de censure et sur la motion de la ministre des Finances présentée dans le cadre du discours sur le budget, les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2007-2008 sont mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

30 avril 2008

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 h 16, M. Picard, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) dépose;

L'extrait d'une pétition, signée par 528 citoyens et citoyennes de la circonscription de Lac-Saint-Jean, concernant une demande d'interdire l'utilisation de verres et d'assiettes composés de polystyrène.

(Dépôt n° 940-20080430)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

30 avril 2008

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, lors des affaires du jour, sur les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2008-2009.

Ces rapports sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° 50 en annexe)

Pour: **79** Contre: **25** Abstention: **0**

Projets de loi de crédits

Du consentement de l'Assemblée, Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 78, Loi n° 2 sur les crédits, 2008-2009, qu'elle en adopte le principe et qu'elle adopte le projet de loi.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 51 en annexe)

Pour: **79** Contre: **25** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 78, Loi n° 2 sur les crédits, 2008-2009, est adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin d'entendre le Commissaire au lobbyisme dans le cadre de l'examen de ses rapports d'activité 2002 à 2007;
- la Commission des affaires sociales se réunira en séance de travail afin de participer au briefing technique avec la Commission d'accès à l'information concernant le projet de loi n° 70, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la Loi sur l'assurance maladie et la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Dorion (Nicolet-Yamaska) et M. Girard (Gouin) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne, à l'occasion de la Semaine de l'action bénévole, l'engagement exceptionnel, la générosité et l'altruisme qui caractérisent les personnes qui oeuvrent dans des activités bénévoles, et qu'elle reconnaisse la contribution de ces personnes au mieux-être de la société québécoise et au rayonnement de leur communauté.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Laporte (L'Assomption), M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et M. Drainville (Marie-Victorin) proposent conjointement :

30 avril 2008

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de l'asthme et qu'elle rappelle que l'asthme est la maladie respiratoire la plus importante au pays et qu'elle atteint plus de 700 000 personnes au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Domingue (Bellechasse) et Mme Morasse (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la 17^e édition de la Semaine minière du Québec qui se tient du 28 avril au 4 mai 2008 sur le thème « La nature humaine de l'industrie minière », et qu'elle reconnaisse l'importance de cette industrie pour le développement du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Vallée (Gatineau), Mme Grandmont (Masson) et M. Gendron (Abitibi-Ouest) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée de sensibilisation à la schizophrénie et l'importance de soutenir les familles afin que leurs proches malades reçoivent les traitements appropriés et bénéficient des conditions nécessaires à leur rétablissement et à leur réintégration dans la société comme citoyens à part entière.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

30 avril 2008

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Laporte (L'Assomption) et M. Bérubé (Matane) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la performance exceptionnelle du Québécois Georges St-Pierre le 19 avril dernier, qui a repris son titre de champion mi-moyens de l'UFC grâce à une victoire par K.O. technique au 2^e round, et qu'elle souligne également la persévérance et la ténacité qui guident cet athlète québécois.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Malavoy (Taillon), Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et M. Desrochers (Mirabel) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 350^e anniversaire de l'ouverture, le 30 avril 1658, de la première école de Montréal, par Marguerite Bourgeoys, destinée à tous les enfants de Ville-Marie.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bergman (D'Arcy-McGee), Mme Morissette (Charlesbourg) et M. Turp (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne que le 2 mai 2008 sera Yom Hashoah, Journée internationale de commémoration des victimes de l'Holocauste.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

30 avril 2008

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Diamond (Marguerite-D'Youville) et Mme Malavoy (Taillon) proposent conjointement :

QU'à l'occasion du 15^e anniversaire des Établissements verts Brundtland (EVB), l'Assemblée nationale du Québec souligne la présence parmi nous d'élèves de l'école Apprenti-Sage, et qu'elle salue les animateurs du réseau EVB, ce réseau regroupant aujourd'hui plus de 1 100 établissements présents dans toutes les régions du Québec, établissements où l'on pose des gestes concrets et continus qui contribuent à la construction d'un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Curzi (Borduas), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et M. Benjamin (Berthier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la carrière exceptionnelle d'un grand poète, un grand auteur-compositeur-interprète québécois, M. Gilles Vigneault;

QU'elle rende hommage à cette personnalité qui, à l'aube de ses 80 ans, fait vibrer la langue française depuis plus de 50 ans dans le cœur des Québécoises et Québécois et de toute la Francophonie.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

30 avril 2008

Avis touchant les travaux des commissions

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la Loi sur l’assurance maladie et la Loi sur la Régie de l’assurance maladie du Québec.
-

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne l’avis suivant :

- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de préparer les auditions sur la révision quinquennale de la *Loi sur la transparence et l’éthique en matière de lobbyisme*.
-

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L’Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l’étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi modifiant la Loi sur les cours municipales, la Loi sur les tribunaux judiciaires et d’autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 64, Loi modifiant la Loi sur l'Autorité des marchés financiers et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 64 est adopté.

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 64 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 73, Loi sur le courtage immobilier, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 73 est adopté.

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 73 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de procéder à l'étude du Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du Code de déontologie des lobbyistes.

30 avril 2008

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 1^{er} mai 2008, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 16 h 06, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 1^{er} mai 2008, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

30 avril 2008

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'année financière 2008-2009 :

(Vote n° 50)

POUR - 79

Arcand	De Martin	Laporte	Proulx
Auclair	Deschamps	Leblanc	Reid
Auger	Desrochers	L'Écuyer	Riedl
Bachand	Diamond	[Pontiac]	Roux
Beauchamp	Domingue	L'Écuyer	Roy
Beaupré	Dorion	[Saint-Hyacinthe]	[Lotbinière]
Béchar	Dubourg	Lessard	Roy
Benjamin	Fournier	Lévesque	[Montmagny-L'Islet]
Benoit	Francoeur	MacMillan	Schneeberger
Bergman	Gagnon-Tremblay	Marcoux	Sklavounos
Blais	Gautrin	Marsan	St-Pierre
Bonnardel	Gingras	Ménard	Taillon
Boulet	Gonthier	Merlini	Thériault
Caire	Gosselin	Méthé	Therrien
Charbonneau	Grandmont	Morin	Tomassi
Charest	Grondin	Morissette	Vallée
Charlebois	Hamad	Normandeau	Vallières
Clermont	James	Ouellette	Whissell
Copeman	Jérôme-Forget	Ouimet	
Couillard	Kelley	Paquet	
Courchesne	Lapointe	Paradis	
Damphousse	[Groulx]	Pelletier	
		[Chapleau]	

CONTRE - 25

Bédard	Dionne-Marsolais	Lapointe	Pagé
Bérubé	Doyer	[Crémazie]	Pelletier
Cloutier	Drainville	Lelièvre	[Rimouski]
Côté	Ferland	Lemay	Richard
Cousineau	Gaudreault	Malavoy	Trottier
Curzi	Gendron	Maltais	Turp
Deslières	Harel	Marois	

30 avril 2008

Sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 78, Loi n° 2 sur les crédits, 2008-2009, qu'elle en adopte le principe et qu'elle adopte le projet de loi :

(Vote n° 51)

(Identique au vote n° 50)